



Rouen, le 31 août 2011

Catherine Bourse  
Yves Peuziat

IA-IPR de sciences de la vie et de la Terre

à

Mesdames et Messieurs les professeurs  
de Sciences de la vie et de la Terre

S/c de Mesdames et Messieurs  
les Chefs d'établissement de l'enseignement  
public et privé

MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE  

---

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

## ENVOI PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

**Objet : Lettre de rentrée 2011-2012**

**Rectorat  
Inspection Pédagogique  
Régionale**

Réf : 10-182CE/CB/YP/CL  
Dossier suivi par :  
Catherine Bourse  
Yves Peuziat

IA-IPR Sciences de la Vie  
et de la Terre  
Téléphone  
02 32 08 91 20  
02 32 08 91 23  
Fax  
02 32 08 91 24  
Mél.

[catherine.bourse@ac-rouen.fr](mailto:catherine.bourse@ac-rouen.fr)  
[yves.peuziat@ac-rouen.fr](mailto:yves.peuziat@ac-rouen.fr)

25 rue de Fontenelle  
76037 Rouen cedex 1

Chères et chers collègues,

Nous espérons que votre rentrée se déroule dans les meilleures conditions et que les quelques éventuels problèmes que vous pouvez rencontrer seront résolus rapidement.

Comme chaque année, cette lettre nous permet de vous fournir quelques informations qui s'inscrivent dans le cadre de la politique éducative du projet académique et les orientations nationales précisées par la circulaire de rentrée.

Nous vous rappelons que notre discipline, au collège comme au lycée, a pour objectifs de **contribuer à la compréhension globale et cohérente du monde** et de **développer une éducation aux responsabilités collectives et individuelles**. C'est ainsi qu'elle permet à chacun de s'accomplir, aujourd'hui et demain, personnellement et professionnellement en toute citoyenneté.

Elle a pour exigences le progrès de tous les élèves et leur réussite en mettant **l'humain au cœur des apprentissages**.

L'annexe à cette lettre précise les modalités relatives à ces exigences à travers quatre thématiques :

- Les orientations pédagogiques, les programmes et les examens
- L'accompagnement des élèves
- Le développement de la culture scientifique,
- La formation professionnelle continue,
- La diffusion et la mutualisation des informations.

Nous restons à votre disposition pour toutes questions relatives à ces informations, vous souhaitant une très bonne année scolaire au service des progrès de tous nos élèves.

Catherine Bourse

Yves Peuziat

**Année 2011-2012 - Information aux professeurs de sciences de la vie et de la Terre**

- Les orientations pédagogiques, les programmes et les examens
  - Les programmes de collège et de lycée sont accompagnés d'introductions sur les fondamentaux de l'enseignement des sciences de la vie et de la Terre. Celles-ci rappellent que notre discipline a pour objectif de contribuer à la compréhension globale et cohérente du monde. Elle est alors naturellement en cohérence avec les autres enseignements.

Cet objectif impose **un enseignement ayant du sens pour les élèves**. C'est l'objet des démarches explicatives s'appuyant sur leurs représentations culturelles. Ces démarches nécessitent de faire appel à **l'argumentation scientifique** portée par l'observation du réel, l'expérimentation, la modélisation, ou l'utilisation de diverses sources documentaires dont celles relatives à l'histoire des sciences.

**La démarche d'investigation** est la modalité d'enseignement permettant de construire ce sens en engageant les élèves, dans un échange entre pairs animé par le professeur, à identifier **les nécessités à interroger, puis à résoudre**, pour comprendre. Son déroulé technique est rappelé dans les introductions des programmes réactualisés.

**Les compétences**, recouvrant des connaissances, des capacités et des attitudes propres à la culture scientifique et à l'éducation citoyenne, sont les savoirs à acquérir en vue d'être mobilisés pour comprendre et agir sur le monde caractérisé par sa complexité. **Maîtriser des compétences est ainsi donner du pouvoir aux savoirs** en vue d'être autonome. Les programmes et les ressources pour faire la classe identifient ces compétences disciplinaires et transversales et renseignent sur les modalités de leur mise à l'apprentissage.

**L'évaluation** s'appuyant sur des critères identifiés par l'élève, est **un processus avant tout formatif lié aux apprentissages** - du diagnostic au sommatif - permettant à chacun d'identifier les progrès dans la maîtrise des connaissances et des compétences. Les ressources pour faire la classe rappellent que **la tâche complexe**, nécessairement partie intégrante du sens de nos démarches explicatives, est la forme la plus adaptée à ces apprentissages.

- **Les programmes disciplinaires** servant de support à notre enseignement figurent dans les B.O. de l'éducation nationale :
  - **Collège** : [BO spécial n°6 du 28 août 2008](#)
  - **Lycée**
    - **Seconde** : [BO spécial n°4 du 29 avril 2010](#)
    - **Premières** : [BO spécial n°9 du 30 septembre 2010](#)
    - **Terminales** : [BO hors série n°6 du 29 août 2002](#) et [BO hors série n°5 du 30 août 2001](#)

[Des ressources pour faire la classe](#), publiées sur le site Eduscol, apportent des informations pour leur mise en œuvre.

Les enseignements d'exploration (Lycée), dont "Méthodes et pratiques scientifiques", sont publiés dans le [BO spécial n°4 du 29 avril 2010](#)

La liste des thèmes des TPE est publiée au [BO n°26 du 30 juin 2011](#).

- **Le socle commun de connaissances et de compétences** désigne le référentiel des connaissances et des compétences que les élèves doivent maîtriser à l'issue de la scolarité obligatoire. Il est défini par le décret du 6 juillet 2006. Il est constitué de 7 compétences fondamentales. **Le livret personnel de compétences**, [publié](#) et [expliqué](#) dans sa mise en œuvre dans le BO n°27 du 8 juillet 2010, atteste de s acquisitions selon trois paliers de validation. Des outils d'aide à l'apprentissage sont à disposition sur le [site national Eduscol](#)

et sur [le site académique](#) plus particulièrement en SVT à partir du portail « [Travailler des compétences à partir des SVT](#) ».

- o Au terme des apprentissages, **des examens certificatifs attestent du niveau des élèves** :
  - **Le DNB** porte sur les compétences et les connaissances acquises au collège. Depuis la session 2011, sont pris en compte pour son attribution ([BO n° 31 du 27 août 2009](#)) :
    - a) la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences ;
    - b) la note obtenue à l'oral d'histoire des arts ;
    - c) les notes obtenues à l'examen du brevet et celles du contrôle continu ;
    - d) la note de vie scolaire.
  - **Le baccalauréat**, premier diplôme universitaire, est constitué d'épreuves anticipées (enseignement des sciences des séries ES et L, TPE) et d'épreuves terminales (épreuve écrite et épreuve des capacités expérimentales en série S). Les épreuves des séries ES et L de la session 2012 sont définies par la note de service publiée au [BO n°16 du 21 avril 2011](#). Des sujets « zéro » seront consultables sur le site Eduscol.

**Les inspections individuelles et les réunions d'équipes pédagogiques disciplinaires** visent avant tout à interroger l'efficacité de l'enseignement en termes de maîtrises par les élèves de connaissances et de compétences pour comprendre le monde. Elles sont donc un moment d'échange et d'analyse respectant la liberté pédagogique des professeurs inscrite dans la loi. Des précisions les concernant sont consultables sur [le site disciplinaire académique](#).

➤ L'accompagnement des élèves

En collège comme dans le cadre du nouveau Lycée, les professeurs de SVT sont invités à s'impliquer dans les [dispositifs d'accompagnement des élèves](#) visant une construction plus adaptée et personnalisée de leur parcours de progrès. **Les professeurs de SVT sont ainsi conviés à animer des projets et assurer des suivis personnalisés** permettant aux élèves l'acquisition de compétences dans le cadre des PPRE (programme personnalisé de réussite éducative) et de l'accompagnement éducatif en collège, de l'accompagnement personnalisé au lycée.

➤ le développement de la culture scientifique

Outre les programmes scolaires et les pistes d'approfondissement qu'ils portent, des offres visant à un large développement de la culture scientifique sont proposées tout au long de l'année :

- les **olympiades académiques des géosciences** (OAG) proposés aux élèves de 1<sup>ères</sup> S volontaires inscrits par leur professeur se dérouleront en mai 2012 (sujets et résultats consultables sur le site académique). En liaison avec les OAG, une formation en ligne est proposée aux élèves pour présenter les sélections des **olympiades internationales des géosciences** (IESO). Les quatre élèves français sont actuellement en compétition avec les autres pays à Modène (Italie). En 2012 les IESO auront lieu en Argentine.
- les projets diffusés par la **Délégation académique à l'action culturelle**,
- les **actions éducatives** proposées par le Ministère de l'Education Nationale et publiées au [BO n°30 du 25 août 2011](#).

La circulaire publiée au [BO n°10 du 10 mars 2011](#) relative à la promotion des disciplines scientifiques et technologiques avance différentes propositions afin d'entretenir la curiosité et le développement du goût pour ces disciplines au collège et d'encourager des vocations pour les carrières scientifiques et techniques au lycée. De nombreuses actions visant ces objectifs sont déjà mises en œuvre dans les établissements dans le cadre des projets scientifiques disciplinaires ou interdisciplinaires. Afin de contribuer à cette promotion, il s'agira avant tout de prendre appui sur ces projets mis en place localement au plus près des besoins des élèves. Ce développement du goût des sciences peu également prendre appui sur :

- la mise en œuvre en 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> de l'Enseignement intégré des sciences et technologies (EIST) proposant un enseignement conjoint de trois disciplines : physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie sous la haute autorité de l'Académie des Sciences,
- la construction de projets en liaison avec le développement durable à l'échelle de l'établissement concernant la communauté éducative afin d'entrer dans le dispositif des établissements et écoles du développement durable (EdDD) <http://edd.spip.ac-rouen.fr/> .

➤ La formation professionnelle continue

- [Le plan académique de formation](#) propose de nombreux stages de formation, conférences et réunions d'information répartis sur l'ensemble de l'année.
  - L'inscription aux **stages à candidatures individuelles** s'effectuant via le logiciel GAIA est ouverte du 29 août au 16 septembre 2011.
  - L'inscription aux **formations à publics désignés et candidatures spécifiques** reste ouverte et s'effectue lors des appels lancés sur la liste de diffusion disciplinaire. Elle concerne en particulier les formations et les réunions portant sur les fondamentaux et les questions d'actualité de notre discipline :
    - Les stages d'échanges de pratiques (collège et lycée)
    - Les conférences pédagogiques et scientifiques
  - L'ensemble des professeurs de Lycées seront invités à participer aux réunions animées par les IPR sur les nouveaux programmes.
- ⊖ Des formations territorialisées, sur site, peuvent être organisées à la demande. Il en est ainsi des **liaisons "collège-lycée" et des stages sur site EDD**.

➤ La diffusion et la mutualisation d'informations

- La diffusion d'informations par l'inspection pédagogique régionale s'effectue via la liste de diffusion, "**liste enseignants-svt**" au rythme de l'actualité. Chacun est donc invité à s'inscrire à cette liste de diffusion et à s'y connecter très régulièrement afin de se tenir informé. L'échange d'informations entre enseignants de SVT est permis via la "**liste SVT**". L'inscription à ces listes nécessite de disposer d'une [adresse électronique académique](#).
- **Le site académique disciplinaire**, alimenté par les propos de l'inspection, les travaux menés par les différentes équipes académiques (Pôle de compétences, Groupe de réflexion et de production...), les productions des stages de formation et les réalisations de professeurs, est régulièrement actualisé. Il permet également d'accéder à des sites nationaux plus généraux.
- L'académie de Toulouse héberge des **sites SVT de portée nationale** validés par l'inspection générale:
  - Un [espace enseignant](#) accessible via le RNE de l'établissement comme identifiant et le nom de l'académie comme code
  - Un site dédié au risque et à [la sécurité au laboratoire](#)
  - Un site dédié aux [outils pour les activités pratiques](#)
  - Un site dédié au [forum national SVT](#)